



## REGLEMENT PARTICULIER

# RENCONTRE DES ÉCOLES DE VELO

Samedi 06 mai 2017

Vélodrome G. CHEFIARE Champ-Fleuri – SAINT-DENIS

## PROGRAMME

**12h45** : Accueil des coureurs / Emargement (Vélodrome de Champ Fleuri – ST-DENIS).

**13h00** : Réunion et composition du Jury des Commissaires.

### CYCLO-CROSS

**13h15** Reconnaissance des épreuves de cyclo-cross à vélo pour toutes les catégories.

**13h30** : Départ de l'Epreuve de Cyclo-Cross :

- Poussin
- Pupille
- Benjamin
- Minime
- Pré-licencié (Fin du Circuit)

### BABY VELO

**15h00** Démonstration / Epreuve Baby Vélo (2 à 4 ans).

### EPREUVES DE SPRINTS SUR PISTE (VITESSE)

Vélodrome de Champ Fleuri – ST-DENIS

**15h10** : Epreuves de sprints (350m) sur le Vélodrome de Champ Fleuri:

Séries qualificatives jusqu'aux finales.

Des **Poussins** aux **Minimes**.

**Pré-licenciés** : 2 tours du Vélodrome (Scratch).

**17h00** : Proclamation des résultats et remise des récompenses

### Commissaires / Arbitres :

Chaque club devra fournir un commissaire C ou un chronométreur ou un secrétaire, la constitution du Jury des commissaires se fera le jour de la compétition pour les différentes épreuves.

Transmettre les noms des responsables de club lors de l'inscription des coureurs.

### INSCRIPTIONS par Ordre de Catégories :

Les inscriptions devront être adressées par les clubs au Comité Régional avant **Judi 04/05/2017-12h00** :

Par fax : **0262.45.22.55**.ou par mail : **ffcrun@wanadoo.fr**.

### Montant des engagements :

- PO, PU, BE, MIN : 5€
- Pré-licencié : gratuit.
- Baby Vélo : gratuit.

### Classement par points des équipes :

Un classement général par points des équipes sera effectué sur les 6 meilleurs coureurs du club classés au général (2 maximum par catégorie) avec au moins 1 féminine.

Les catégories pré-licenciés et poussins ne sont pas prises en compte pour ce classement général par points.

Le club déclaré vainqueur sera celui qui aura obtenu le moins de points.

### Classement général individuel :

Le coureur ayant le moins de points dans l'ensemble des 2 épreuves, sera déclaré vainqueur de sa catégorie.

En cas d'ex-æquo l'épreuve de Cyclo-Cross sera prépondérante.

*Pour tout autre point du règlement se référer à la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.*

VELO CLUB DE SAINT-DENIS

V.C.S.D. – 15 allée des Roses Cité Vidot Bd de La Providence – 97400 SAINT-DENIS – SIRET : 430 070 755 00011

TEL : 0692 05 77 78 OU 0692 67 59 28